



Intitulé de l'action	3.11 Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande	
Axe	3 – Améliorer la compétitivité des entreprises	
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT3 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), celle du secteur agricole (pour le FEADER) et celle du secteur de l'aquaculture et de la pêche (pour le FEAMP).	
Objectif Spécifique	OS 6 - Augmenter les parts de marché des entreprises, notamment dans les secteurs prioritaires	
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	FED 3,d - Améliorer la compétitivité des PME : en soutenant la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation	
Intitulé de l'action	3.11 Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande	
Guichet unique / Rédacteur	Entreprises et Développement Touristique	07,07,2015

I. OBJECTIFS ET RÉSULTATS

1. Descriptif de l'objectif de l'action

La filière numérique est une filière prioritaire :

- La performance de la filière numérique participe à la performance de l'ensemble de l'économie réunionnaise.
- La filière numérique peut innover et exporter. Elle est aussi en concurrence avec des entreprises extérieures, aussi bien sur le marché local que sur le marché national / international.
- La réalisation d'actions publiques permet d'apporter un soutien indirect aux entreprises de la filière numérique.

2. Contribution à l'objectif spécifique

Les actions publiques en faveur de l'économie marchande apportent un soutien indirect à l'activité de la filière numérique, et permettent donc d'en améliorer la performance.

3. Résultats escomptés

Résultats escomptés principalement :

- *La présente action vise à créer un environnement favorable pour les entreprises de la filière numérique (mise en réseau des entreprises, structuration de filière, intelligence économique,...) en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement technique de qualité afin d'améliorer leur compétitivité et de maintenir, voire d'augmenter le nombre d'emplois dans la filière .*

Autres résultats escomptés :

- *Amélioration de la connaissance et de la motivation des entreprises et des ménages de La Réunion en matière de techniques, produits, services et usages numériques.*
- *Amélioration de l'utilisation des technologies numériques par les entreprises locales (toutes filières confondues)*



Intitulé de l'action	3.11 Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande
----------------------	--

- *Amélioration de la compétitivité des entreprises locales (toutes filières confondues) sur le marché local et national / international.*

II. PRÉSENTATION DE L'ACTION

Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique

Pour améliorer la compétitivité des entreprises de la filière numérique, il est nécessaire de créer un environnement favorable (mise en réseau des entreprises, structuration de filière, intelligence économique, ...), en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement technique.

1. Descriptif technique

L'aide prend la forme d'une subvention pour des actions d'accompagnement (programmes d'actions, des projets ou des investissements) réalisées à l'initiative d'un organisme assurant une mission de service public et/ou d'intérêt général :

- Études
- Actions d'animation, sensibilisation, formation, communication, promotion
- Mise en réseau de La Réunion avec d'autres régions françaises, européennes ou internationales : frais de participation à des actions communes
- Services aux entreprises de la filière numérique de La Réunion

2. Sélection des opérations

- Rappel des principes de sélection du programme :

Contribution du projet aux objectifs UE 2020

Contribution du projet à la stratégie du PO

- Statut du demandeur :

Collectivité Locale, groupement de Collectivités Locales, Établissement Public, et plus généralement toute personne morale exerçant une mission de service public.

- Critères de sélection des opérations :

- Plusieurs entreprises (+ de 2) du secteur concernées.
- Caractère et / ou intérêt général de l'action
- Ne confère aucun avantage économique ou commercial à une entreprise plutôt qu'à une autre.
- Statut du demandeur (mission de service public)



Intitulé de l'action	3.11 Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande
----------------------	--

- actions d'accompagnement et structuration des entreprises, en particulier par des actions de conseils techniques et financiers, et actions de renforcement de l'attractivité du territoire, des produits et des savoir-faire des entreprises réunionnaises à l'extérieur

3. Quantification des objectifs (indicateurs)

Lister les indicateurs de réalisation qui seront en lien avec l'action :
(conformément à l'art 27 b) et c) du Règ. général et à l'art 6 paragraphe 2 du Règ. FEDER)

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
IC 1 nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien (spécifique à la fiche)	Entreprises	Nombre d'entreprises adhérentes à l'ARTIC	50		<input type="checkbox"/> Oui
					<input type="checkbox"/> Non
IC 4 nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (spécifique à la fiche)	Entreprises	Nombre d'entreprises adhérentes à l'ARTIC	50		<input type="checkbox"/> Oui
					<input type="checkbox"/> Non

4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action ¹

DÉPENSES RETENUES	DÉPENSES NON RETENUES
<ul style="list-style-type: none"> les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul des charges imputées) frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux actions (selon le barème interne de la structure s'il existe) frais de location de stand, salle frais de documentation (plaquette, support, ...) prestations externes nécessaires au bon déroulement des actions 	<ul style="list-style-type: none"> TVA, et taxes de douane communautaire amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs dépenses liées à l'immobilier (construction, acquisition, extension, réhabilitation des locaux) matériels roulant matériels d'occasion équipements liés au renouvellement de biens amortis Dépenses récurrentes de fonctionnement et dépenses internes indirectes Dépenses réglées en espèces

¹ Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds à paraître.



Intitulé de l'action	3.11 Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande
----------------------	--

- achat d'équipements au prorata temporis de l'utilisation sur le projet

Dispositions générales aux « programmes d'actions » ne relevant pas d'une Aide d'État :

- la date de début d'éligibilité des dépenses est :
 - le 1^{er} janvier de l'année concernée dans le cas d'un programme d'actions annuel se déroulant sur l'année civile ;
 - la date de démarrage de l'action pour les autres projets ponctuels.

III. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

1. Critères de recevabilité

- Concentration géographique de l'intervention :
Monde entier
- Pièces constitutives du dossier :
Voir dossier de demande type (cf manuel de procédure).

2. Critères d'analyse de la demande

Critères d'analyse :

- Dossier type complet
- Risques maîtrisés dans les aspects techniques, financiers, commerciaux, ...
- Effet sur le développement économique de la Réunion

IV. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR

Sans objet

V. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Régime d'aide :

Si oui, base juridique :

Préfinancement par le cofinancier public :

Oui [X] Non

Oui [X] Non



Intitulé de l'action	3.11 Actions publiques TIC en faveur de l'économie marchande
----------------------	--

Existence de recettes (*art 61 Reg. Général*) : | [X] Oui [X] Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : .. 100 % (*FEDER + contrepartie nationale*)
- Plafond éventuel des subventions publiques : ..
Sans objet
- Plan de financement de l'action :

	Publics						Privés (%)
	FEDER (%)	Région (%)	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
Dépenses publiques	80 %	20 %					
Dépenses éligibles	80 %	20 %					

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.

VI. INFORMATIONS PRATIQUES

- Lieu de dépôt des dossiers :
Région Réunion – Pôle d'Appui FEDER - Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - BP 67190 - 97801 Saint-Denis Cedex 9

- Où se renseigner ?
Région Réunion, Guichet d'accueil FEDER
Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis
Tél : 0262.487.087
Courriel : accueil_feder@cr-reunion.fr
www.regionreunion.com

Guichet Unique « Entreprises et Développement Touristique » - Tel : 0262 48 98 16

- Service instructeur :
Région Réunion, Guichet Unique « Entreprises et Développement Touristique »